



FORMULAIRE DE SOUMISSION | FOURNISSEURS DE SERVICE ALIMENTAIRE

DÉTAILS

La planification est en cours pour la 55^e édition du Festival du Voyageur qui aura lieu du 16 au 25 février 2024. Nous recherchons présentement des vendeurs de nourriture mobiles pour offrir des services dans le Parc du Voyageur. Le Festival du Voyageur est le plus grand festival d'hiver francophone de l'Ouest canadien et attire plus de 75 000 visiteurs, dont plus de 55 000 passant par le Parc du Voyageur.

Veuillez consulter toutes les informations ci-dessous avant de soumettre une candidature.

EMPLACEMENT

Le Festival du Voyageur 2024 aura lieu au Parc du Voyageur, 866 rue St Joseph (coin St Joseph et Messenger) à Winnipeg, au Manitoba. Les vendeurs de nourriture mobiles seront installés à l'intérieur du Parc du Voyageur.

DATES ET HEURES

Le vendredi 16 février	9h à 15h ET 18h à 00h (minuit)
Le samedi 17 février	10h à 00h (minuit)
Le dimanche 18 février	10h à 00h (minuit)
Le lundi 19 février	10h à 19h
Le mardi 20 février	9h à 15h
Le mercredi 21 février	9h à 15h
Le jeudi 22 février	9h à 15h ET 18h à 00h (minuit)
Le vendredi 23 février	9h à 15 ET 18h à 00h (minuit)
Le samedi 24 février	10h à 00h (minuit)
Le dimanche 25 février	10h à 19h

**Les vendeurs doivent être ouverts pendant toutes les heures du Festival.*

INSTALLATION ET DÉMONTAGE

L'installation aura lieu la semaine du 5 février 2024. Les heures d'installation finales seront déterminées plus près de l'événement.

Le démontage débutera à 19h30, le dimanche 25 février 2024 et doit être terminé par le mardi 27 février 2024. Veuillez noter que l'électricité accessible aux fournisseurs sera coupée à 9h, le lundi 26 février 2024.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Puisque l'espace est limité et que nous voulons assurer la rentabilité des fournisseurs, un processus de sélection est en place. Les candidatures seront évaluées selon les éléments suivants : l'esthétique de la concession, la qualité du produit, l'originalité, l'équilibre des produits disponibles au Parc du Voyageur, l'expérience avec d'autres festivals ou événements spéciaux, et les antécédents avec le Festival du Voyageur. Veuillez noter qu'une expérience antérieure au Festival du Voyageur ne garantit pas à un vendeur une place pour l'édition 2024. Chaque demande doit être complétée dans son intégralité ou elle ne sera pas acceptée. Un comité de sélection a été mis en place pour revoir les candidatures et sélectionner les candidats retenus. La date limite pour soumettre votre candidature est **le vendredi 17 novembre 2023**. Toutes les décisions prises par le comité de sélection sont finales. Les vendeurs seront avisés de la décision du comité par le 1 décembre 2023.

SPÉCIFICATIONS ET FRAIS

Tous les vendeurs doivent fournir leur propre camion, remorque ou stand. Un espace extérieur vous sera fourni dans le Parc du Voyageur.

Frais : 20 % des ventes brutes plus 5 % de TPS

Services en français : Il est **fortement recommandé** d'avoir un service disponible en français au comptoir en tout temps.

Signalétique : Toute la signalisation **doit** être **en français et en anglais** et **approuvée** avant d'être affichée.

Menu : Tous les éléments du menu doivent être approuvés par le Festival du Voyageur (FDV).

Présentation du stand : Les kiosques des vendeurs ne doivent pas interférer avec l'apparence et la convivialité du Parc du Voyageur. Les lumières clignotantes, la musique et le décor excessif ne sont autorisés.

Fournisseurs exclusifs : Le FDV a des contrats de fournisseurs exclusifs avec les suivants :

- **Boisson et eau** – Groupe d'embouteillage Pepsi. Les commandes doivent passer par le FDV. Le FDV stocke toutes les commandes Pepsi sur place et livre tout au long de la journée.

Propane : Tous les besoins en propane doivent être confirmés avec le FDV par le 8 décembre 2023. Des recharges quotidiennes sont disponibles. Des frais sont applicables selon les besoins.

Électricité : L'accessibilité à l'électricité est limitée sur le site et sera fournie selon la disponibilité. La direction de la technique du FDV déterminera la disponibilité et l'emplacement de l'accessibilité à l'électricité. Seules les génératrices silencieuses sont autorisées à être utilisées dans le Parc du Voyageur. L'électricité aux fournisseurs sera coupée à 9h, le lundi 26 février 2024. Des frais sont applicables selon les besoins.

Licence et permis : Le vendeur de nourriture doit détenir une licence commerciale valide de la ville de Winnipeg ainsi qu'un permis de service alimentaire du ministère de la Santé du Manitoba et se conformer à toutes leurs règles et règlements.

Rapports de ventes quotidiens : Les fournisseurs doivent fournir des rapports de ventes quotidiens à FDV au plus tard à MIDI le jour suivant. Les rapports peuvent être envoyés par courriel, SMS ou déposés au bureau du FDV. Si les rapports de ventes quotidiens ne sont pas fournis, le vendeur entraînera des frais de retard de 250 \$.

Calendrier de paiement : Les vendeurs doivent soumettre le paiement comme suit :

Dates de vente	Paiement dû
Du 16 au 19 février 2024	À 14h, le mardi 20 février
Du 20 au 25 février 2024	À 14h, le lundi 26 février
Achats Pepsi, électricité et propane	La facture sera envoyée séparément

****Le défaut de soumettre les paiements à la date d'échéance entraînera la fermeture du stand du vendeur par le FDV.**

Eau : En raison de la nature de l'événement hivernal, aucun service direct d'aqueduc ou d'égout n'est disponible. L'eau potable est disponible à proximité des vendeurs de nourriture. Cependant, selon l'emplacement les vendeurs sont responsables du transport et de la conservation de l'eau dans votre stand ainsi que de la conservation des eaux grises. Le fournisseur de port-o-pot du FDV peut assurer le pompage quotidien des réservoirs d'eaux grises. FDV demandera à tous les vendeurs de confirmer qu'ils peuvent répondre à ces attentes lors de leur inscription.

Poubelle : Les vendeurs sont responsables de placer leurs sacs de poubelles dans une zone spécifiée par le FDV.

Entrée sur place : Le FDV fournira au vendeur des laissez-passer pour le personnel qui leur donnera accès au site.

Livraisons : Aucun véhicule n'est autorisé dans le Parc du Voyageur moins de 30 minutes avant l'ouverture au public ou moins de 30 minutes après la fermeture. Toutes les livraisons effectuées pendant les heures d'ouverture doivent être déposées à la porte de service (angle de la rue Messenger et de la rue St Joseph) puis se diriger vers le stand.

Sécurité : Le Parc du Voyageur est doté d'un personnel de sécurité 24h/24 et 7j/7 pendant le Festival. Le FDV ne sera pas responsables des pertes, des vols ou des dommages aux biens pendant l'événement.

Assurance : Tous les vendeurs sont tenus d'obtenir et de payer, de maintenir en vigueur et de fournir comme preuve un certificat d'assurance couvrant les éléments suivants:

Assurance responsabilité civile commerciale générale contre les dommages corporels, y compris la mort et les dommages matériels, couvrant toutes les opérations de l'exposant ou du concessionnaire, sur une base d'événement et ayant une limite **d'au moins 2 000 000 \$**, à l'égard de tout événement y compris:

- A. Responsabilité des locaux et des opérations
- B. Responsabilité des produits et des opérations terminées
- C. Responsabilité contractuelle globale
- D. Protection des entrepreneurs
- E. Protection des propriétaires
- F. Responsabilité des paiements médicaux
- G. Responsabilité civil automobile des non-propriétaires (y compris les dommages matériels au sens large)
- H. Employés en tant qu'assurés supplémentaires
- I. Faute médicale accidentelle
- J. Responsabilité éventuelle des employeurs
- K. Avis d'annulation de 30 jours

Ces polices doivent être endossées pour inclure le « Festival du Voyageur inc., 233 Blvd Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4 » en tant qu'assuré supplémentaire, avec l'inclusion d'une clause de responsabilité croisée et de dispositions sur la divisibilité des intérêts.



Formulaire de demande de vendeur de nourriture

Festival du Voyageur 2024

NOM COMMERCIAL JURIDIQUE :		
NOM COMMERCIAL :		
CONTACT :		
ADRESSE :		
VILLE :	PROVINCE :	CODE POSTAL :
TÉLÉPHONE :	CELLULAIRE :	
COURRIEL :	SITE WEB :	

TYPE DE NOURRITURE :			
TYPE DE CONFIGURATION :	Camion	Remorque	Chariot Autre: _____
TAILLE DE L'INSTALLATION :	_____ (façade) x _____ (profondeur)	CÔTÉ SERVICE :	Conducteur Passager

Menu : Veuillez énumérer le menu proposé avec les prix. Joindre une feuille supplémentaire si nécessaire.

ÉLÉMENT DU MENU	PRIX

ÉLÉMENT DU MENU	PRIX

Exigences électriques – veuillez indiquer l'ampérage requis

Prise de poêle de 50 AMP (combien?) : _____

Prise de 15 AMP 120 V (combien?) : _____

Autre : _____

Propane – aurez-vous besoin d'un approvisionnement en propane pour votre stand? _____ OUI _____ NON

***NOUVEAUX FOURNISSEURS UNIQUEMENT** – Veuillez soumettre les éléments suivants avec votre demande :

- Liste des trois (3) derniers festivals ou événements spéciaux auxquels vous avez participé
- Deux (2) références d'autres festivals ou événements
- Des photos de votre kiosque

Toutes candidatures doivent être reçues au plus tard le vendredi 17 novembre 2023. Les candidatures tardives, incomplètes ou illisibles ne seront pas acceptées. Le dépôt d'une candidature ne garantit pas une place au Festival. Veuillez envoyer vos candidatures par courriel à :

lguenette@heho.ca